

SECTEUR 5. RUE DU CHAMP DE FOIRE



Situé à l'ouest du centre-bourg, le secteur est destiné à accueillir de nouveaux logements.

Le talus existant, sur la limite est, doit être préservé. Au vu de l'environnement proche les limites séparatives doivent être traitées de manière végétalisée.

Autant que possible, l'accès aux futures constructions peut être mutualisé et réalisé sur la partie ouest de l'opération.

L'urbanisation de la zone doit faire l'objet d'un projet d'ensemble.

Superficie :		0,26 hectare	
Répartition :			
100%	Habitat	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	0%	Équipement
0%	Espace publique	0%	Naturel
Densité :		12 logements / hectare	
Nombre de logement (min) :		3	
Nombre de logements sociaux (min) :		0	
Système assainissement privilégié :		Collectif	
Programmation estimée :		2023-2027	